Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

LA VILLE creil.fr

Décision SGA-DEC-2025-n°173

Convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours à personnes

Direction Générale des Services – Service de Prévention des Risques Majeurs et Urbains

La Maire de Creil,

Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Considérant

Que la ville de Creil souhaite faire appel à l'Association des Sauveteurs de l'Oise pour instaurer un Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre, à l'occasion de la sécurisation de la manifestation « Un nouveau visage pour mon quartier – Acte 2 Quartier Guynemer », qui aura lieux le samedi 26 avril 2025, de 16h00 à 22h00.

Décide

Article 1 : De signer une convention de prestation de service avec l'association des Sauveteurs de l'Oise, sise 33 rue de Paris à Compiègne (60200), représentée par le Président Départemental des Sauveteurs de l'Oise, Monsieur DUVAL Stevens, pour la mise en place dudit Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre.

Article 2 : Le présent Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre sera mis en place à titre gracieux par l'association des Sauveteurs de l'Oise.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 01 avril 2025

Sophie DHOURY-LEHNER

VILLE DE CREIL

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 10 avril 2025
Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 10 avril 2025
Date de publication sur le site de la Ville : 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1867
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - BP70402 - 60100 CREIL
Tél. : 03 44 24 14 77 - Port. : 06 19 43 63 37 Email : creil@sauveteursdeloise.fr

Mairie de Creil
Place F. MitterrandBP 76
60109 Creil Cedex

Objet: Dispositif Prévisionnel de Secours - Nouveau Visage pour le Quartier Guynemer

Creil le 01-04-2025

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS), dont nous tenons à vous remercier de votre confiance, vous trouverez ci-après l'exemplaire de la convention précisant les modalités de notre accord.

Je vous remercie de bien les relire et de nous retourner l'exemplaire signé afin de nous permettre de vous transmettre celle-ci avec nos signature.

Dans l'attente, veuillez, Madame, Monsieur, accepter nos salutations les meilleures.

Pour l'Association du Sauveteurs de l'Oise
Stevens DUVAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1867
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - BP70402 - 60100 CREIL
Tél. : 03 44 24 14 77 - Port. : 06 19 43 63 37 Email : creil@sauveteursdeloise.fr

Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours

Nouveau Visage pour le Quartier Guynemer

1. Association Prestataire

l'Association Sauveteurs de l'Oise , Sauveteurs de l'Oise - Creil
Adresse : 45 Rue Voltaire BP 70402 Creil
Téléphone : 0344241477
Courriel : creil@sauveteursdeloise.fr
Ci-après désignée: Association prestataire
Représenté par (Prénom, Nom) : Alexis DERACHE
Association ayant reçu notamment une autorisation d'exercice déconcentrée pour les missions de sécurité civile de type D (Certificat Original d'Affiliation en annexe) par sa régulière affiliation à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), association agréée de sécurité civile au plan national par arrêté ministériel

2. Organisateur de l'évènement

Raison sociale de l'organisateur : Mairie de Creil
Adresse: Place F. MitterrandBP 76 60109 Creil Cedex
Téléphone: 0344295289
Courriel: alexis.derache@mairie-creil.fr
Ci-après désignée : l'organisateur
Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

3. Objet de la convention

3.1 Objet

La présente convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement entre:
l'Association Sauveteurs de l'Oise , Sauveteurs de l'Oise - Creil, qui peut régulièrement exercer, d'une manière déconcentrée les missions de Dispositifs prévisionnels de Secours.
et
Mairie de Creil
pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours, ceci afin de bien clarifier le cadre juridique de la prestation de service assurée.
La mise en place du Dispositif Prévisionnel de Secours concerne les acteurs de la manifestation (joueurs, compétiteurs, comédiens, ...) et le public.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1867
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - BP70402 - 60100 CREIL
Tél. : 03 44 24 14 77 - Port. : 06 19 43 63 37 Email : creil@sauveteursdeloise.fr

3.2 Descriptif de l'évènement

Nom de l'évènement : Nouveau Visage pour le Quartier Guynemer
Date(s) : samedi 26 Avril 2025 de 16:00 à 22:00
Lieu : Rue Guynemer à Creil
Adresse précise : Rue Guynemer, 60100 Creil, Hauts-de-France Oise

3.3 Grille d'évaluation des risques

Cet évènement a fait l'objet par l'organisateur d'une évaluation des risques dont la grille figure en annexe de la présente convention.

3.4 Autorisations

L'organisateur reconnait posséder toutes les autorisations nécessaires au déroulement de la dite manifestation et avoir souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

3.5 Responsabilités

Conformément aux textes réglementaires, l'organisateur est responsable de l'ensemble de l'organisation et des mesures prises en liaison avec l'autorité de police compétente (maire, préfet).
La mise en place d'un dispositif de secours ne peut avoir pour conséquence un transfert de responsabilité vers l'association prestataire.

4. Prestations fournies par le prestataire

4.1 Type du dispositif mis en place

Pour répondre à la demande écrite formulée par Mairie de Creil, et au vu du résultat de la grille d'évaluation des risques renseignée en fonction des éléments d'évaluation fournis par l'organisateur et co-signée (voir annexes), l'Association Sauveteurs de l'Oise, conformément aux directives du Référentiel National relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours (RNDPS) – Ministère de l'intérieur – arrêté NOR : INTE0600910A du 7 novembre 2006, applicables en la matière et opposables aux parties à la convention, et des prescriptions de l'association prestataire, s'engage à mettre en place le Dispositif Prévisionnel de Secours suivant:
Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre Nouveau Visage pour le Quartier Guynemer

4.2 : Composition du dispositif

Nombre d'intervenants secouristes: 2
Véhicules de premiers secours: 1
Autres véhicules: 0

Les associations sont tenus d'utiliser des véhicules appelés VPSP (Véhicules de Premiers Secours à Personnes), dont les normes minimales indiquées dans l'Arrêté du 31/05/2016 relatif aux véhicules de premiers secours à personnes des associations agréées de sécurité civile paru au JO du 01/06/2016, dont celles de la norme NF EN 1789 «Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements - Ambulances routières» de type B.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1867
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - BP70402 - 60100 CREIL
Tél. : 03 44 24 14 77 - Port. : 06 19 43 63 37 Email : creil@sauveteursdeloise.fr

4.3 : Informations concernant le dispositif

4.3.1 : Les intervenants

- Les équipiers secouristes sont titulaires du Diplôme de premiers Secours en équipe de niveau 2 (PSE2), validés dans leur aptitude opérationnelle conformément à la réglementation en vigueur et portés sur les listes d'aptitude opérationnelles
- Les secouristes sont titulaires du Diplôme de premiers Secours en équipe de niveau 1 (PSE1), validés dans leur aptitude opérationnelle et portés sur les listes d'aptitudes opérationnelles
- Un membre de chaque équipe exerce les fonctions de chef d'équipe
- En cas de besoin des Logisticiens Administratifs et Techniques (LAT) assurent les fonctions pour lesquelles ils ont compétence
- En fonction de la taille du DPS, un ou des chef(s) de poste, chef(s) de section, chef(s) de secteur, chef de dispositifs, cadres opérationnels (est ou sont) désigné(s) par l'association prestataire.

4.3.2 : Moyens matériels

- Les différents lots de matériels mis à disposition sont conformes au RNDPS du 7 novembre 2006.

4.4 Missions

Les moyens mis en place par l'association prestataire sont destinés à assurer une présence préventive pendant la manifestation faisant l'objet de cette convention :

Points d'alertes et de premiers secours :

1° Reconnaître et analyser la situation accidentelle,
2° Prendre les premières mesures adaptées de sécurité et de protection,
3° Faire un bilan et porter les premiers secours nécessaires à une victime,
4° Prodiguer des conseils adaptés à une victime qui pourrait partir par ses propres moyens,
5° Accueillir les secours et faciliter leur intervention

Poste de secours :

1° Reconnaître et analyser la situation accidentelle,
2° Prendre les premières mesures adaptées de sécurité et de protection,
3° Faire un bilan et porter les premiers secours nécessaires à une victime,
4° Prodiguer des conseils adaptés à une victime qui pourrait partir par ses propres moyens,
5° Contribuer à la mise en place de la chaîne des secours allant de l'alerte jusqu'à la prise en charge de la victime par les pouvoirs publics,
6° Accueillir les secours et faciliter leur intervention

Une équipe de secours peut prendre en charge :

- Une seule victime atteinte d'une détresse vitale
- Un nombre de victimes sans gravités, équivalent à celui des intervenants qui la compose

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

4.5 Transport des victimes

L'association prestataire n'assurera pas le transport des victimes vers un centre hospitalier.Les éventuelles évacuations des blessés ou malades sont assurées par les services publics de secours

4.6 Modalités opérationnelles

- Les intervenants sont revêtus de leur tenue officielle.
- Ils interviennent sous la direction de l'encadrement mis en place par l'Association Sauveteurs de l'Oise , Sauveteurs de l'Oise - Creil
- Le chef de poste prendra contact avec le bénéficiaire dès son arrivée sur site pour vérifier la concordance avec les clauses techniques de la convention, mettre en place le dispositif et déterminer les modalités opératoires liées à l'évènement.
- Les intervenants et véhicules sont dotés de moyens radio sur fréquence propres. Ces moyens peuvent constituer un réseau qui nécessite la mise en place de matériels spécifiques et la présence d'opérateurs radio.
- L'association est représentée opérationnellement par Alexis DERACHE, qui est joignable au: 0633494094, qui a procédé à la désignation du chef d'équipe (ou chef de poste, ou chef de section).

5. Engagements de l'organisateur

5.1 Aspects logistiques

5.1.1 Locaux, matériels, moyens de communication

L'organisateur s'engage à mettre à la disposition des équipes de secours, afin que celles ci puissent travailler dans des conditions optimales :
Un local ou une tente d'une surface minimale de 09m² comprenant les éléments d'installations (tables, chaises), d'un moyen d'éclairage, de chauffage ainsi qu'un point électrique de la présente installation ;

Un point électrique, pourra également être installé, afin d'assurer le raccordement du Véhicule de Premiers Secours à Personnes mis à disposition de l'Association FFSS – Sauveteurs de l'Oise, pour garantir l'accueil optimal des victimes potentielles ;

Une radio portative permettant d'assurer une liaison constante avec l'organisation ou le responsable unique de sécurité (RUS).

5.1.2 Dispositf d'alerte des secours publics

L'organisateur s'engage à mettre à la disposition des équipes de secours, un moyen d'appel des secours publics.

5.1.3 Conditions de vie

L'organisateur s'engage à fournir des repas ou paniers-repas équilibrés et boissons sans alcool en quantités suffisantes pour l'ensemble des intervenants.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1867
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - BP70402 - 60100 CREIL
Tél. : 03 44 24 14 77 - Port. : 06 19 43 63 37 Email : creil@sauveteursdeloise.fr

5.2 Modalités opérationnelles

5.2.1 Correspondant de l'organisateur

Juliette SOISSONS - 06.81.07.49.86 membre de l'organisateur, sera interlocuteur de l'association prestataire le jour de la manifestation.

5.2.2 Chaîne de commandement du DPS

Le commandement du dispositif sera assuré par l'association prestataire.

5.2.3 DPS Inter associatif:

5.3 Modalités financières

5.3.1 Montant de la participation

L'intervention des secouristes demeure bénévole et l'action de l'association prestataire est à but non lucratif. Toutefois, l'organisateur dédommage l'association des frais engendrés (déplacements, matériel, oxygène, produits pharmaceutiques...), estimés à 0 €.

5.3.2 Conditions de paiement

Cette somme sera réglée par virement ou par chèque libellé à l'ordre de: l'Association Sauveteurs de l'Oise , Sauveteurs de l'Oise - Creil

6. Engagement des deux parties

6.1 Durée de la convention

Cette convention est signée pour la durée de l'événement objet de la présente.

6.2 Condition de réalisation

L'engagement de l'association prestataire est lié:
- à l'acceptation de la présente convention par l'organisateur.

7. Grille d'évalution des risques

Cette grille remplie sous la responsabilité de l'organisateur figure en annexe de la présente convention.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1967
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - BP70402 - 60100 CREIL
Tél. : 03 44 24 14 77 - Port. : 06 19 43 63 37 Email : creil@sauveteursdeloise.fr

8. Clauses particulières

L'organisateur prendra à sa charge les éventuels frais de réparation ou de remboursement des matériels et/ou véhicules endommagés ou volés mis à disposition, lors de la manifestation citée à l'article 4, par l'Association FFSS – Sauveteurs de l'Oise.

Le présent Dispositif Prévisionnel de Secours est réalisé à titre gracieux, dans le cadre des subventions versées par la collectivité territoriale auprès de l'Association FFSS – Sauveteurs de l'Oise

9. Litiges

En cas de litige pendant et après la manifestation, à défaut d'entente entre l'association prestataire et l'organisateur, le contentieux pourra faire l'objet de recours devant les tribunaux compétents.
Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'établissent de documents administratifs et réglementaire (devis, facture, etc…) ainsi que des toutes autres données liées aux interventions Les destinataires de ces données sont l'Association Sauveteurs de l'Oise , Sauveteurs de l'Oise - Creil, les secours publics ou privés et la préfecture. La durée de conservation des données est de 20 ans après la fin de l'événement (code de la santé publique : article R1112-7)
Convention établie en double exemplaires à Creil, le 01-04-2025

Pour Mairie de Creil
(Cachet, nom et prénom,fonction du signataire)
Sophie DHOURY-LEHNER
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire
Pour l'Association Sauveteurs de l'Oise,

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250410-DEC_2025_173-AR

GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES

220729 Nouveau Visage pour le Quartier Guynemer du 26-04-2025

	Niveau de risque			
	Faible	Modéré	Moyen	Elevé
	0,25	0,30	0,35	0,40
Indicateur P_2			X	
Indicateur E_1		X		
Indicateur E_2	X			

RIS	Type de DPS
$RIS \leq 0,25$	A la diligence de l'autorité de police compétence
$0,25 < RIS \leq 1,125$	Point d'alerte et de premiers secours
$1,125 < RIS \leq 12$	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 36$	DPS de moyenne envergure
$36 < RIS$	DPS de grande envergure

Indice total de risque : $i = P_2 + E_1 + E_2$ = 0.35 + 0.3 + 0.25 = 0.9

Effectif prévisible déclaré du public : P_1 = 500 Si $P_1 \leq 100\,000$ personnes, alors $P = P_1$

Si $P_1 > 100\,000$ personnes, alors $P = 100\,000 + \left(\frac{P_1 - 100\,000}{2} \right)$

P = 500

Ratio d'intervenants secouristes : $RIS = i \times \frac{P}{1000}$ = 0.9 * (500 / 1000)

RIS = 0.45 **Effectif pair d'intervenants secouristes =** 2 **Type de DPS :** PAPS

Nom et visa
de l'organisateur
Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Nom et visa
de l'autorité d'emploi de l'association
Le Président, Stevens DUVAL

PS : A annexer à la convention.